

INTRODUCTION

L'EMS Le Flon est un lieu de vie, de travail, de rencontres, de formations et d'apprentissages. Il développe les espaces de socialisation et d'accueil dans un état d'esprit convivial, chaleureux et familial ;

L'établissement permet aux personnes souffrant de troubles psychiques et physiques d'exister dans un environnement sécurisé, adapté et évolutif ;

En tant que maison d'accueil chrétienne Adventiste du 7^{ème} Jour, l'institution met un accent particulier sur l'aspect spirituel dans le respect des valeurs et croyances de chacune des personnes travaillant ou habitant dans son sein ;

Le Charte éthique de l'AVDEMS fait partie intégrante de la présente charte.

PAR RAPPORT AUX RÉSIDENTS

Mettre le résident au centre de la mission de l'institution ;

Accueillir et accompagner chaque résident en vue de lui offrir un environnement sécuritaire, dans un lieu de vie qui tient compte de ses besoins et désirs individualisés ;

Centrer l'animation socio-culturelle sur les projets de vie et ou individuels des résidents ;

Orienter la prise en charge du résident dans les sphères suivantes : bio-psycho-sociale et spirituelle, dans le respect de ses droits, de ses convictions, de ses valeurs et de ses choix avec l'appui de sa famille, de ses proches et répondants ;

Mettre un accent particulier sur une alimentation équilibrée et adaptée qui tient compte des goûts personnels et des désirs alimentaires des résidents (label « Fourchette verte senior ») ;

Privilégier les relations et les rencontres avec les familles, proches et répondants en tant que partenaires dans la prise en charge des résidents. Elles permettent de maintenir un lien avec la vie externe à l'institution ;

Soutenir le résident en fin de vie et ses proches par des soins de type palliatifs afin d'assurer un confort et une qualité de vie jusqu'à son terme naturel ;

Par principe, l'institution est opposée à toute mesure pouvant atteindre à la vie notamment à l'assistance au suicide. En revanche, elle ne s'opposera pas, le cas échéant, au choix personnel – libre et éclairé – d'un résident à demander cette assistance, ce conformément aux recommandations de la Chambre Ethique de l'AVDEMS (automne 2004) y relatives. L'ensemble du personnel de la Fondation du Relais n'est pas autorisé à apporter une aide active à l'assistance au suicide.

PAR RAPPORT AUX COLLABORATEURS

Mettre à disposition des collaborateurs des conditions de travail adaptées à la mission ainsi que les moyens et ressources nécessaires au développement de leurs compétences par le biais de la formation et de l'évaluation, ceci afin de permettre à chacun de développer les compétences professionnelles et d'être partie prenante de la mission de l'institution au service des résidents;

Favoriser la collaboration interdisciplinaire (interne et externe) afin d'élaborer, réaliser et suivre les projets de vie des résidents.

PAR RAPPORT À L'EXTÉRIEUR

Etre partie prenante des projets de la planification sanitaire du canton et être un interlocuteur privilégié de tous les partenaires politiques, professionnels et associatifs en rapport avec l'accompagnement et les soins à la personne âgée.

PAR RAPPORT À LA DÉMARCHÉ QUALITÉ

Baser son management sur un modèle de système de qualité afin de garantir sa volonté d'adaptation aux exigences et besoins des résidents, de leur entourage, et des partenaires tout en garantissant la conformité de ses actions et concepts aux exigences légales et sociales ;

Développer un environnement de travail pour tous ses collaborateurs, qui soit efficient, évolutif et gratifiant.

PAR RAPPORT AU FINANCEMENT

Faire preuve de transparence dans son mode de fonctionnement et garantir une gestion stricte et rigoureuse des moyens mis à sa disposition. Développer un sens continu d'économie et d'analyse de ses dépenses.

EN CONCLUSION

L'EMS Le Flon veut être un « lieu où il fait bon vivre ! »

Fait à Oron-la-Ville, le 1^{er} février 2010